



MATÉRIEL DE GUERRE *Le gouvernement rejette l'initiative contre les exportations d'armes. Il précise les restrictions en la matière et garde sa liberté de manœuvre.*

Flou fédéral pour vendre des armes

ERIK REUMANN

Le Conseil fédéral estime-t-il que les Etats-Unis sont un pays en guerre? Est-ce que le centre de détention de Guantanamo constitue une violation des droits de l'homme? La Suisse peut-elle exporter des armes en direction d'Israël, pays en conflit avec de nombreux Etats de sa région? La modification de l'ordonnance sur le matériel de guerre, qui accompagne la sèche fin de non-recevoir que le Conseil fédéral oppose à l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), a valu à la conseillère fédérale Doris Leuthard une avalanche de questions inconfortables. L'éclat de son sourire a vacillé et on a même cru discerner dans ses grands yeux bruns, arme suprême pour liquéfier le questionneur le plus hargneux, un bref éclat de colère! Mais oui!

C'est vrai que la ministre de l'Economie avait une mission délicate à accomplir à l'issue de la séance du Conseil fédéral d'hier. Faire comprendre les motifs qui ont conduit le gouvernement à rejeter l'initiative du GSsA était encore la partie la plus simple: personne ne s'attendait à autre chose.

Arguments économiques

L'argumentaire avancé est surtout économique et financier. Renoncer aux exportations, c'est mettre en danger une industrie qui emploie plus de 5000 personnes et qui a rapporté au pays 464 millions de francs en exportations. En outre, les mesures d'accompagnement économiques et sociales qui seraient nécessaires à la suite d'une éventuelle interdiction de l'exportation d'armes, pourraient s'élever jusqu'au demi-milliard de francs suisses sur dix ans.

«Chaque guerre est atroce et doit être empêchée»

Enfin, les régions les plus touchées seraient l'Oberland bernois, Emmen (LU), Stans, Kreuzlingen et Zurich, autrement dit des régions, à l'exception de la dernière, qui peinent toujours à attirer des entreprises. En outre, les nécessités de la défense nationale imposent que la Suisse dispose d'une industrie de l'armement digne de ce nom (voir ci-contre).

Le Conseil fédéral n'a cependant pas voulu passer pour indifférent. «Chaque guerre est atroce et doit être empêchée par tous les moyens», souligne Doris Leuthard. Pour prouver sa bonne volonté et contrer l'initiative, le Conseil fédéral a ap-



En 2003, des activistes de Greenpeace protestaient devant la société RUAG à Thoune. Aujourd'hui, l'initiative du GSsA veut interdire les exportations d'armes. KEYSTONE

prouvé au cours de la même séance une adaptation de l'ordonnance sur le matériel de guerre, en y ajoutant cinq critères qui disqualifient un pays pour acheter des armes suisses (voir ci-dessous).

Ces mesures visent avant tout à éviter que ne se répète la désastreuse histoire de l'exportation manquée de chars de grenadiers M-113 vers le Pakistan et l'Irak en 2005, ou l'affaire des obusiers blindés M-103, vendus aux Emirats arabes unis en 2004, mais transférés illégalement au Maroc. Ces affaires ont suscité un tollé, parce que tous ces pays

étaient mêlés à des conflits de plus ou moins grande intensité. Il a fallu prendre en compte les critiques de la Commission parlementaire de gestion.

Le flou subsiste

Mais lorsque Doris Leuthard s'est vue confrontée à des cas de figure concrets, les contours de la nouvelle politique du Conseil fédéral en matière d'exportation d'armes sont à nouveau redevenus très flous. La conseillère fédérale s'est refusée à dire si les Etats-Unis ou Israël étaient d'ores et déjà sur

une liste noire. «Nous ne pouvons répondre que lorsque nous aurons une demande concrète», explique-t-elle. Autrement dit, le Conseil fédéral préserve jalousement sa marge de manœuvre.

Dans la pratique, les choses ne seront donc pas très différentes que par le passé. En 2003, à peine trois mois après la chute de Bagdad, le Conseil fédéral avait décrété que le conflit en Irak avait pris fin. Du coup, plus rien ne s'opposait, entre autres, à la reprise par les Etats-Unis d'une trentaine de Tiger F-5 dont la Suisse n'avait plus usage. I

Exporter pour Armée XXI

«Une industrie d'armement nationale est indispensable pour la sécurité du pays», explique Doris Leuthard. L'adoption de l'initiative contre les exportations d'armement la menacerait. C'est peut-être la partie la plus convaincante de l'argumentaire du Conseil fédéral, pour autant qu'on soit partisan d'une défense armée du pays.

Si par le passé, une industrie de défense nationale devait assurer une autarcie au moins partielle dans certains domaines cruciaux, comme celui des munitions, elle doit aujourd'hui assurer l'accès de la Suisse au marché international de l'armement. Les planificateurs de l'armée

estiment que c'est cette fonction cruciale qui plaide aujourd'hui en faveur du maintien d'une capacité industrielle d'armement.

A la suite de la réforme Armée XXI et de l'étape de développement 08/11, les stratégies de l'armée ont renforcé les éléments d'infanterie au détriment des formations lourdes (chars et artillerie). L'idée, c'est de maintenir un minimum de capacité pour la défense interarmes traditionnelle, afin de maintenir les compétences dans ce domaine complexe. Si la situation internationale devait se détériorer, la Suisse devrait commencer une «montée en puissance» de son armée et

acheter sur le marché international ce qu'elle aura besoin pour réarmer.

Mais si elle ne veut pas être renvoyée au bout de la file d'attente ce jour-là, elle a besoin d'une industrie d'armement de pointe en mesure d'offrir des produits – notamment dans le domaine de l'électronique – dont les producteurs de canons et de blindés auront réellement besoin pour améliorer leurs propres capacités de défense. Cela permettra à la Suisse de négocier. C'est seulement à cette condition que le concept d'une «montée en puissance» d'Armée XXI est réaliste, estiment les planificateurs du DDPS. ERE

Des critères, mais pas de gardiens

Sur le papier, les nouveaux critères d'exportation de matériel de guerre devraient permettre d'éviter toute polémique future. Pas de vente si le destinataire est impliqué dans un conflit armé interne ou international; s'il viole systématiquement et gravement les droits de l'homme; s'il figure parmi les pays les moins avancés et bénéficie de l'aide publique au développement; s'il y a de forts risques que ces armes soient utilisées contre des civils ou transmises à un destinataire final non souhaité.

La nouvelle ordonnance, si elle est plus claire et plus restrictive, laisse cependant une large marge de manœuvre à la Confédération. Car, comme le précise le professeur Marco Sassoli, de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, aucun organe officiel international ne détermine quels seraient les pays concernés par ce type de restriction, sauf peut-être pour ce qui concerne les pays les plus pauvres listés par l'OCDE. Pour le reste, il s'agit d'une question d'interprétation suisse du droit international. Et s'il y a divergences de vues entre le Département fédéral des affaires étrangères et celui de l'économie, c'est le Conseil fédéral qui tranche.

Au final, la décision est donc politique. Et à ce stade-là, on imagine mal, pour prendre un exemple, refuser une vente à la Turquie, arguant qu'elle est en conflit interne avec le PKK, alors qu'Ankara parle de lutte contre le terrorisme. De même pour l'Afghanistan ou l'Irak, où sont engagés nombre de «clients» helvétiques, mais où on ne parle plus ou pas de «conflit international». MAG

LE COURRIER

Indépendant par nature

Je choisis de:

- m'abonner pour une année au tarif soutien: **483 fr.** (coûts réels du journal)
- faire un essai de deux mois: **30 fr.**
- m'abonner pour une année: **299 fr.** (au lieu de 366 fr.)
- m'abonner pour une année: **279 fr.** (AVS/AI/chômage/-26 ans)
- m'abonner pour une année: **186 fr.** (étudiantEs/apprentiEs)
- m'abonner pour une année: **116 fr.** (édition du weekend)

Nom et prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

Année de naissance: _____

Profession: _____

Signature: _____